

## PROGRAMME DE RÉSIDENCES - CITÉ INTERNATIONALE DES ARTS / PARIS 2015

Attention : contrairement aux autres années il n'y aura qu'un seul appel à candidatures en 2015 pour le programme de résidences à la Cité internationale des arts.

- **Présentation :**

Le programme Cité internationale des arts est destiné à des créateurs étrangers (toutes disciplines), identifiés par les Alliances françaises et les services culturels des ambassades de France, qui souhaitent développer un projet de création et de recherche à Paris, pendant une durée de trois mois consécutifs minimum.

- **Critères d'éligibilité :**

Les candidats qui postulent doivent:

- être engagés dans la vie professionnelle ;
  - parler français ou anglais ;
  - justifier de travaux antérieurs ;
  - être autonomes dans la gestion de la résidence ;
  - se libérer de leurs activités professionnelles durant toute la période du séjour ;
- Aucune limite d'âge n'est imposée.

- **Modalités de sélection :**

Outre l'évaluation du parcours professionnel du candidat, une attention particulière est portée à la qualité du projet, la nécessité du séjour à Paris, la connaissance du français ou de l'anglais, le protocole de travail envisagé et les perspectives d'échanges avec des partenaires français.

Une commission consultative présidée par la directrice générale déléguée de l'Institut français, composée des experts de l'Institut français, d'un représentant du Réseau, et d'un représentant du Ministère des Affaires Etrangères, étudie l'ensemble des dossiers.

La direction de l'Institut français se réserve le droit d'écartier tout projet sans avoir à motiver sa décision. Ses décisions sont sans appel.

- **Enregistrement des dossiers:**

Les dossiers de candidature doivent être déposés par l'Ambassade de France, l'Institut français ou l'Alliance française du pays de résidence du candidat sur la plateforme IFprog (<http://ifprog.institutfrancais.com/>), et validés par le Conseiller culturel.

Le poste devra motiver la candidature et faire savoir explicitement de quelle manière il compte valoriser la résidence du lauréat à son retour. Il devra également spécifier son engagement financier et/ou celui des partenaires locaux.

Date limite d'enregistrement des dossiers : 8 décembre 2014 inclus.  
La commission de sélection se tiendra mi janvier 2015.

• **Conditions de séjour pour le lauréat :**

L'Institut français prend en charge la location d'un atelier/logement, d'une surface d'environ 40m<sup>2</sup> à la Cité internationale des arts située 18, rue de l'Hôtel de Ville dans le quartier du Marais à Paris.

Les postes doivent s'assurer des ressources suffisantes des lauréats pour leur séjour. Nous recommandons donc que le/a lauréat(e) puisse bénéficier d'une allocation de séjour de 1000 euros par mois (minimum) et/ou du billet aller-retour. Ces dépenses peuvent être prises en charge par le poste et/ou des partenaires locaux. Le poste devra s'assurer que le lauréat possède une assurance couvrant : rapatriement, frais d'hospitalisation, frais médicaux et responsabilité civile. Il devra également s'assurer que le lauréat dispose d'un visa lui permettant de séjourner en France pendant la durée de sa résidence.

**REMARQUE :** un dépôt de garantie (420 euros environ) devra être versé par le lauréat à la Cité internationale des arts un mois avant son arrivée. Cette caution sera restituée, après inventaire à la fin du séjour.

• **Dates et durée du séjour :**

La durée de la résidence est de 3 ou 6 mois. Le lauréat doit obligatoirement arriver au début du premier mois de sa résidence et repartir à la fin du dernier mois de sa résidence, selon le calendrier suivant pour 2015 (pas d'arrivées ni de départs en milieu de mois):

- Du 3 avril au 29 juin 2015
- Du 3 juillet au 28 septembre 2015
- Du 2 octobre au 28 décembre 2015

Le poste peut proposer une période de 3 ou 6 mois. Cette demande sera étudiée en fonction de la disponibilité des ateliers. C'est le temps nécessaire pour permettre à l'artiste de découvrir la scène artistique française, de rencontrer des professionnels et de bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

Les résidences du dernier semestre pourront faire l'objet d'une prolongation en janvier/février/mars si l'artiste en fait la demande et à condition que le poste et le pôle résidences jugent cela pertinent au regard du projet et que cela ne pose pas de problème de visa.

N.B. attribution des prix :

En ce qui concerne l'attribution des PRIX il est rappelé que l'Institut français doit participer, en amont, au processus de sélection, l'attribution d'un atelier/logement à la Cité internationale des arts n'est pas systématique. La période prioritaire pour les lauréats des prix est de Janvier à Mars.

En cas de report de la date d'arrivée injustifiée, le paiement d'une pénalité de retard peut être demandé. Cette pénalité est calculée sur le montant de la somme du loyer au prorata des jours d'absence.

**IMPORTANT :**

Prestations supplémentaires à la charge du Lauréat :

La Cité internationale des arts propose diverses prestations pour permettre au lauréat d'améliorer son séjour et développer son projet. Toutes ces prestations demandent une participation forfaitaire supplémentaire, qui sera à régler directement à la Cité par le lauréat.

**TARIFS 2014 (à titre indicatif ; les tarifs 2015 ne sont pas encore disponibles):**

Accompagnateur adulte : 150 euros par mois

Visiteur : 220 euros par mois

Visiteur (séjour d'une semaine ou moins) : 120 euros

Enfant de 0 à 7 ans : 100 euros par mois

Enfant de 0 à 7 ans (séjour d'une semaine ou moins) : 60 euros

Ateliers collectifs (gravure, sérigraphie) : 90 euros par mois

Deux ateliers collectifs simultanément : 140 euros par mois, 140 euros pour le mois suivant

Four à céramique (une cuisson): 30 euros

Labo photo à la journée (de 9h30 à 22h) : 30 euros

Piano droit : 75 euros par mois / Piano quart de queue : 90 euros par mois

Cours de français (deux heures) : 10 euros

Laissez-passer dans certains musées et centres d'art : gratuit

Pour plus d'information vous pouvez contacter Fanny Rolland, chargée de mission au Pôle Résidences : [fanny.rolland@institutfrancais.com](mailto:fanny.rolland@institutfrancais.com) - Tel : +33 1 53 69 35 08

## **ARTIST-IN-RESIDENCE PROGRAM: CITÉ INTERNATIONALE DES ARTS, PARIS 2015**

### **• Presentation:**

The « Cité internationale des arts » program is open to foreign creators (all disciplines), identified by the Alliances françaises and the cultural services of the French Embassies, who wish to develop a project of creation or research in Paris during a minimum period of three consecutive months.

### **• Who can apply? :**

Candidates must:

- have a regular professional activity ;
- speak French or English ;
- provide proofs of previous work ;
- be able to organize their residency on their own ;
- be available (without any professional obligations) during the residency.

There is no age limit.

### **• Selection:**

Special attention will be given to the applicant's professional accomplishments, to the project quality, the necessity to stay in Paris, the candidate's French and English proficiency, the process of work the candidate has elaborated and the contacts the candidate has already established in France.

All applications will be examined by an advisory committee chaired by the General Director of the Institut français, composed of experts from the Institut français, a representative from the Foreign Affairs Ministry and a representative of the French foreign cultural network.

The General Director of the Institut français can refuse any project without having to justify her decision. Her decision is irrevocable.

### **• How to apply? :**

The application must be filed on the IFprog platform:

<http://ifprog.institutfrancais.com/fr/login> by the French Embassy, the Institut français or the Alliance française of the country of the candidate.

The French Embassy, the Institut français or the Alliance française should mention the reasons motivating the choice and explain how they will highlight the residency of the laureate on his return. They will also have to specify financial engagement and/or the financial engagement of local partners.

**Dead line to apply : December 8, 2014**

**Selection: mid-January 2015**

- **Conditions of the residency:**

The Institut français will pay the studio/apartment rental, with a surface area of approximately 40m<sup>2</sup>, at the Cité internationale des arts located 18, rue de l'Hôtel de Ville, 75004, Paris - France.

The French Embassy, the Institut français or the Alliance Française will make sure that the laureate has sufficient resources for his stay. We therefore recommend that the laureate receives an allowance of 1.000 Euros per month (minimum) and/or a flight ticket.

The French cultural institution or local partners should support these costs.

The French Embassy, the Institut français or the Alliance Française will also make sure that the laureate has a visa to stay in France for the duration of his residency, as well as an insurance including: repatriation, hospital expenses, medical expenses and liability.

**Note: the laureate will have to pay a deposit (around 420 Euros) at the Cité internationale des arts one month before his arrival. This deposit will be returned after inventory at the end of the residency.**

- **Dates and duration of the residency:**

The duration of the residency is 3 or 6 months. The winner must arrive at the beginning of the first month of his residency and leave at the end of the last month of his residency, according to the following timetable for 2015 (no arrivals or departures in the middle of the month):

- From April 3<sup>rd</sup> to June 29<sup>th</sup> 2015
- From July 3<sup>rd</sup> to September 28<sup>th</sup> 2015
- From October 2<sup>nd</sup> to December 28<sup>th</sup> 2015

The French cultural institution can propose a period of 3 or 6 months. This request will be evaluated according to the availability of the ateliers. This duration is necessary to allow the artist to discover the French art scene, to meet professionals and be guided for his project.

The residences of the last semester can be extended in January/February/March if requested by the artist and if the French cultural institution together with the Pôle résidences of the Institut français think it is relevant according to the project and if there is no problem of visa.

N.B. Awards:

Regarding the awards, we remind the French cultural services and the the Alliance Française that the Institut français in Paris has to be part of the selection in advanced, the awarding of a studio at the Cité is not systematic. The priority period for the winners of the awards is from January to March.

In case of unjustified adjournement of the arrival date, the payment of a penalty can be requested. This penalty is calculated on the amount of the sum of the rent prorated to the days of absence.

**IMPORTANT:**

The Cité Internationale des Arts offers different services to improve the residency. If the artist is interested in one of these services he will have to pay its directly to the Cité internationale des arts.

**Monthly charges in 2014** (for information; the 2015 prices could be higher)

All stay companion:	150
Visitor:	220
Visitor for one week or less:	120
Child aged 0 to 7:	100
Child aged 0 to 7 for one week or less:	60
Collective workshops (printmaking, silkscreen):	90
Ceramic Kiln (one cooking):	30
Photo lab (one day from 9.30 am to 10 pm):	30
Upright piano (per month):	75
Baby grand piano (per month):	90
French lesson (2 hours):	10

The Cité offers a card that allows the residents to enter to most of the Parisian Museums for free.

**For more information:**

**Fanny Rolland / Chargée de mission - Pôle Résidences**  
**E-mail: [fanny.rolland@institutfrancais.com](mailto:fanny.rolland@institutfrancais.com)**

**INSTITUT FRANÇAIS / 8-14, rue du Capitaine Scott - 75015 Paris / [www.i](http://www.i)**